

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2 place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel : 02 47 86 25.63_Courriel : siep37@siep37.com_Site : www.siep37.com

Recueil des données et diagnostic du PEdT

L'élaboration du projet éducatif de territoire commence par l'acquisition d'une connaissance de la situation et des évolutions qui doit permettre d'accéder à la compréhension des phénomènes caractéristiques et déterminants qui animent le territoire. Le diagnostic constitue une étape déterminante dans la démarche d'élaboration du projet éducatif. Le projet éducatif est une réponse que donnent les acteurs aux questions et aux préconisations posées par le diagnostic. Pour réunir les chances de son succès, le projet éducatif devra se fonder sur les éléments de ce diagnostic.

SOMMAIRE

LES INDICATEURS DU TERRITOIRE DU SIEPVV

- [POPULATION 2012](#)
- [REPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'AGE 2012](#)
- [LA REPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR CSP](#)
- [L'EVOLUTION DE LA POPULATION](#)
- [LES MOUVEMENTS NATURELS DE POPULATION](#)
- [POPULATION ACTIVE EN 2011](#)
- [FISCALITE DU TERRITOIRE](#)
- [CONSTRUCTION NEUVE DE 2003 A 2012](#)
- [LES MENAGES EN 2011](#)
- [LE PARC DE LOGEMENTS](#)
- [LE PARC LOCATIF SOCIAL SELON LE TYPE EN 2014](#)
- [QUELQUES INDICATEURS ECONOMIQUES DU SECTEUR COMMERCIAL](#)

LA SITUATION DU SCOLAIRE

- LES FICHES DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2014 – 2015
 - MAILLE
 - MARCILLY
 - NOUATRE
- [LE PROJET D'ECOLE 2011 - 2014](#)
- [PROJET D'ECOLE 2014 – 2017](#)
- [LES HORAIRES SCOLAIRES](#)

LA SITUATION DU PERISCOLAIRE

- [INSCRIPTION SERVICE « ACCUEIL ET LOISIRS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015](#)
- [LE PROJET EDUCATIF DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015](#)
- [FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL » ET « ACTIVITES EDUCATIVES »](#)
- [COUT DES FONCTIONS PROPOSEES](#)
- [CHOIX DES ACTIVITES EDUCATIVES](#)
- [REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ACCUEIL ET LOISIRS](#)
- [BILAN 2014/2015 DU SERVICE ACCUEIL ET LOISIRS](#)
- [LE BUDGET DU SIEPVV](#)
- [LA RESTAURATION SCOLAIRE](#)

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

- [RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU SIEPVV](#)
- [LES HORAIRES DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2014/2015](#)

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE

- [PROJET EDUCATIF LOCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE](#)

- [PETITE ENFANCE](#)
 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS INSCRITS AU MULTI-ACCUEIL EN 2013
 - EVOLUTION NAISSANCES SIEPVV
- [L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT](#)
 - OFFRE D'ACCUEIL POUR LES 3 / 12 ANS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSMT EN 2014
 - BILAN FREQUENTATION ALSH NOUATRE CCSMT 2014
 - NOMBRE D'ENFANTS ET JOURNEES FACTUREES PAR COMMUNE - 2014

[LE COLLEGE PATRICK BAUDRY DE NOUATRE](#)

[LES STRUCTURES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE](#)

LES INDICATEURS DU TERRITOIRE DU SIEPVV

Population 2012

Commune	Population	Densité de la population (hab/km2)
Maillé	594	37,9
Marcilly	548	49,9
Nouâtre	869	90,1
Ports	358	32,5
Pussigny	183	21,6
Total et moyenne SIEPVV	2552	46,4
Total et moyenne CCSMT	12882	52,3
moyenne départementale densité population		114

La densité moyenne départementale est de 114 hab/km2 ; aucune commune sur le 5 n'est au-dessus de la moyenne départementale

La densité moyenne de la CCSMT est la moitié de la moyenne départementale ; par rapport à la moyenne communautaire, seule Nouâtre est au-dessus.

Une densité faible qui caractérise le milieu rural et induit automatiquement la problématique des déplacements.

Répartition de la population par tranche d'âge 2012

	0-14	15-29	30-44	45-59	60-74	75 ou +	Total	0-14 %	15-29 %	30-44 %	45-59 %	60-74 %	75 ou + %
Maillé	89	88	107	159	85	72	599	14,8	14,6	17,8	26,6	14,1	12
Marcilly-sur-Vienne	93	60	85	145	101	70	554	16,8	10,9	15,3	26,2	18,3	12,5
Nouâtre	169	102	169	175	161	115	891	19	11,4	19	19,7	18,1	12,9
Ports	60	51	60	80	55	56	360	16,6	14	16,6	22,2	15,2	15,5
Pussigny	32	22	34	44	33	20	185	17,3	11,9	18,4	23,8	17,8	10,8
Total et % SIEPVV	443	323	455	603	435	333	2589	16,9	12,6	17,4	23,7	16,7	12,7
Total et % CCSMT	2435	1765	2485	2598	1943	1549	12770	19,3	13,6	19,6	21,7	15,0	10,7
Département								19,2	13,8	20,0	21,4	15,4	10,2

Le SIEPVV présente des taux de répartition de la population qui ne sont pas en conformité avec les taux de la CCSMT et les taux départementaux : le taux des 0-14 ans est plus de 2 points inférieurs aux taux du département et de la CCSMT... le taux des 75 ans et + est 2 points supérieurs.

La répartition de la population de 15 ans ou plus par CSP

Communes	Agriculteurs (%)	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (%)	Cadres et professions intellectuelles supérieures (%)	Professions intermédiaires (%)	Employés (%)	Ouvriers (%)	Retraités (%)	Autres personnes sans activité professionnelle (%)
Maillé	1,6	3,1	3,1	12,5	19,5	25,8	21,9	12,5
Marcilly	1,9	6,6	0	13,2	6,6	19,8	37,7	14,2
Nouâtre	0,6	3,3	5	8,3	16,1	24,4	33,3	8,9
Ports	1,4	4,1	2,7	8,2	12,3	19,2	45,2	6,8
Pussigny	2,4	2,4	0	19,5	9,8	24,4	24,4	17,1
moyennes SIEPVV	1,6	3,9	2,2	12,3	12,9	22,7	32,5	11,9
moyennes CCSMT	2	4,3	3,7	13	15,5	20	30,1	11,3
moyennes départ.	2,7	4,2	5,5	13,3	16,2	16,4	30,3	11,5

Alors que la CCSMT présente des taux de répartition identiques à peu près à ceux du département, le territoire du SIEPVV présente des taux supérieurs dans les catégories ouvriers et retraités

L'évolution de la population

	2012	2011	2006	1999	1990	Var annuelle moy pop (%/an)	Var annuelle moy pop 99-06 (%/an)	Progression sur 11 ans

Maillé	594	599	619	653	594	-0,7	-0,8	0,0%
Marcilly	548	554	545	509	526	0,3	1	4,2%
Nouâtre	869	891	769	789	833	3	-0,4	4,3%
Ports	358	360	354	347	343	0,3	0,3	4,4%
Pussigny	183	185	195	184	162	-1	0,8	13,0%
SIEPVV	4564	4600	4488	4481	4448	0,4	0,2	5,2%
	35,4%	36,0%	37,1%	39,1%	39,6%			
CCSMT	12882	12770	12107	11455	11244	0,9	1	14,6%

La variation annuelle de la population sur la période 1990 à 2012 est la moitié de la variation de la CCSMT. Sur la période 1999 à 2006, nette baisse de la variation annuelle avec un taux 5 fois inférieur au taux de la CCSMT pour le territoire du SIEPVV. La progression de la population est presque 3 fois inférieure à celui de la CCSMT.

On constate que le « poids » du territoire du SIEPVV baisse de 1990 à 2012 plus de 4 points

Les mouvements naturels de population

Tableaux des naissances																				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Maillé	3	6	3	5	2	7	5	10	9	10	9	9	13	8	9	4	8	11	4	9
Marcilly	4	7	3	9	6	6	0	8	3	3	5	9	0	6	3	5	2	5	5	0
Nouâtre	7	11	7	5	11	3	9	13	7	10	6	7	8	7	8	10	5	8	12	6
Ports	4	1	3	3	2	6	3	3	4	4	5	5	2	4	2	6	2	4	3	0
Pussigny	3	0	1	2	2	3	3	2	2	2	3	3	7	1	4	0	6	1	2	0
SIEPVV	21	25	17	24	23	25	20	36	25	29	28	33	30	26	26	25	23	29	26	15
CCSMT	156	154	155	171	139	137	152	155	129	138	119	145	149	145	154	133	133	148	131	115
	13,5%	16,2%	11,0%	14,0%	16,5%	18,2%	13,2%	23,2%	19,4%	21,0%	23,5%	22,8%	20,1%	17,9%	16,9%	18,8%	17,3%	19,6%	19,8%	13,0%
Tableaux des décès																				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Maillé	9	4	6	3	7	2	8	3	2	4	9	9	8	3	8	5	6	5	6	13
Marcilly	4	5	3	6	4	11	4	7	2	6	3	5	6	5	4	5	4	6	7	6
Nouâtre	11	6	12	2	7	9	8	7	5	8	7	7	5	5	11	9	11	10	7	5
Ports	7	3	4	4	5	5	2	4	8	5	6	4	3	3	6	4	1	4	1	3
Pussigny	1	0	2	4	2	0	2	2	2	1	1	2	2	2	7	0	4	2	3	1
SIEPVV	32	18	27	19	25	27	24	23	19	24	26	27	24	18	36	23	26	27	24	28
CCSMT	160	136	173	153	162	178	150	162	153	156	166	166	143	165	149	161	153	159	149	157
	20,0%	13,2%	15,6%	12,4%	15,4%	15,2%	16,0%	14,2%	12,4%	15,4%	15,7%	16,3%	16,8%	10,9%	24,2%	14,3%	17,0%	17,0%	16,1%	17,8%
Tableaux du solde naturel																				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Maillé	-6	2	-3	2	-5	5	-3	7	7	6	0	0	5	5	1	-1	2	6	-2	-4
Marcilly	0	2	0	3	2	-5	-4	1	1	-3	2	4	-6	1	-1	0	-2	-1	-2	-6
Nouâtre	-4	5	-5	3	4	-6	1	6	2	2	-1	0	3	2	-3	1	-6	-2	5	1
Ports	-3	-2	-1	-1	-3	1	1	-1	-4	-1	-1	1	-1	1	-4	2	1	0	2	-3
Pussigny	2	0	-1	-2	0	3	1	0	0	1	2	1	5	-1	-3	0	2	-1	-1	-1
SIEPVV	-11	7	-10	5	-2	-2	-4	13	6	5	2	6	6	8	-10	2	-3	2	2	-13
CCSMT	4	26	-7	25	-17	-32	12	1	-15	-10	-36	-8	16	-8	13	-23	-9	2	-3	-36

On constate que les rapports des naissances et des décès du territoire du SIEPVV ne sont pas en concordance avec le « poids » du SIEPVV au sein de la CCSMT.

Si le solde migratoire est plus favorable sur le territoire du SIEPVV jusqu'en 2009 (sauf 2007, 2001 et 1999), depuis 2010, le solde naturel est nettement inférieur à celui de la CCSMT.

Population active en 2011

Population active de 15 à 64 ans

	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %
Maillé	156	150	307	50,8%	48,9%
Marcilly-sur-Vienne	137	107	244	56,1%	43,9%
Nouâtre	196	169	365	53,7%	46,3%
Ports	78	69	147	53,1%	46,9%
Pussigny	43	44	87	49,4%	50,6%
SIEPVV	610	539	1150	53,0%	46,9%
CCSMT	3087	2773	5860	52,7%	47,3%
Population active de 15 à 64 ans ayant un emploi					
	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %
Maillé	141	137	278	50,7%	49,3%
Marcilly-sur-Vienne	126	99	225	56,0%	44,0%
Nouâtre	178	141	320	55,6%	44,1%
Ports	67	65	131	51,1%	49,6%
Pussigny	36	38	74	48,6%	51,4%
SIEPVV	548	480	1028	53,3%	46,7%
CCSMT	2793	2478	5269	53,0%	47,0%

Il n'y a pas de discordance frappante entre la représentation du territoire du SIEPVV et celui de la CCSMT.

LA FISCALITE DU TERRITOIRE EN 2014

COMMUNES	POP DGF	POTENTIEL FISCAL GLOBAL	EFFORT FISCAL	IMPOS. CHARGE MOY. / HAB.	TAUX D'IMPOSITION		
					T.H	TFB	TFNB
MAILLE	625	323203	1	177	8,75	11,99	31,08
MARCILLY SUR VIENNE	595	263357	1,18	208	11,52	15,42	35,25
NOUATRE	932	399404	1,34	248	13,99	19,77	42,87
PORTS SUR VIENNE	394	158050	1,1	194	8,53	17,86	32,09
PUSSIGNY	200	119195	1,08	249	9,04	13,76	38,52
Total et moyenne SIEPVV	2746	1263209	1,14	215	10,37	15,76	35,96
Total et moyenne CCSMT	13422	7143773	1,15	224	11,47	15,45	38,92

Au plan des taxes locales, le territoire du SIEPVV ne se distingue pas du territoire de la CCSMT avec des taux d'imposition quasi identiques globalement mais cependant de fortes disparités communales.

Construction neuve de 2003 à 2012

	Logements individuels commencés	Logements collectifs commencés	Total
Maillé	25	0	25
Marcilly	38	0	38
Nouâtre	60	0	60
Ports	6	0	6
Pussigny	5	0	5
SIEPVV	134	0	134
CCSMT	796	22	818

Le constat est flagrant d'une insuffisance de la construction sur le territoire du SIEPVV avec des disparités communales importantes

Les ménages en 2011

	Ménages	Population des ménages	Taille moyenne des ménages
Maillé	267	599	2,24
Marcilly	241	554	2,30
Nouâtre	402	891	2,22
Ports	160	356	2,23
Pussigny	86	185	2,15
TOTAL SIEPVV	1156	2585	2,24
TOTAL CCSMT	5419	12526	2,31

La taille moyenne des ménages est légèrement inférieure à la moyenne de la CCSMT qui elle-même est proche de 2.

Le parc de logements

	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logement vacants	Total	Résidences principales %	Résidences secondaires et logements occasionnels %	Logement vacants %
Maillé	267	14	17	298	89,6%	4,7%	5,7%
Marcilly	241	27	22	290	83,1%	9,3%	7,6%
Nouâtre	402	32	74	509	79,0%	6,3%	14,5%
Ports	160	27	17	204	78,4%	13,2%	8,3%
Pussigny	86	14	19	119	72,3%	11,8%	16,0%
SIEPVV	1156	114	149	1420	81,4%	8,0%	10,5%
CCSMT	5419	494	418	6331	85,6%	7,8%	6,6%

A noter un taux des logements vacants nettement supérieur sur le territoire du SIEPVV par rapport à la moyenne de la CCSMT

Le parc locatif social selon le type en 2014

	Individuels	Collectifs	Total	Densité pour 1000 habitants	Individuels %	Collectifs %
Maillé	38	8	46	77	82,6%	17,4%
Marcilly	4	0	4	7	100,0%	0,0%
Nouâtre	46	26	72	83	63,9%	36,1%
Ports	5	0	5	14	100,0%	0,0%
Pussigny	0	0	0	0	0	0
SIEPVV	93	34	127	181	73,2%	26,8%
CCSMT	383	237	620	458	61,8%	38,2%

Le parc locatif déjà faible sur la CCSMT est inférieur sur le territoire du SIEPVV

Quelques indicateurs économiques du secteur commercial

Secteur automobile	
	Etablissements
Maillé	0
Marcilly	1
Nouâtre	0
Ports	0
Pussigny	0
SIEPVV	1
CCSMT	18

Café, hôtel, restaurant	
	Etablissements
Maillé	1
Marcilly	0
Nouâtre	3
Ports	1
Pussigny	0
SIEPVV	5
CCSMT	38

Grandes surfaces	
	Etablissements
Maillé	0
Marcilly	0
Nouâtre	0
Ports	0
Pussigny	0
SIEPVV	0
CCSMT	9

Commerce traditionnel	
	Etablissements
Maillé	0
Marcilly	2
Nouâtre	5
Ports	0
Pussigny	0
SIEPVV	7
CCSMT	70

Le territoire du SIEPVV présente un net sous équipement par rapport au territoire de la CCSMT.

LA SITUATION DU SCOLAIRE

Les fiches des écoles année scolaire 2014 – 2015

Ecole de Mailé

Année scolaire 2014-2015 Fiche mairie Date d'observation : 06/10/2014

La repartition des élèves par niveau et par sexe

Classes	Niveaux	Filles	Garçons	Total
COURS PREPARATOIRE	CP	9	12	21
COURS ELEMENTAIRE 1ERE ET 2EME ANNEE	CE1	7	12	19
	CE2	3	2	5
	TOTAL	10	14	24
TOTAL ECOLE	TOTAL	19	26	45

La repartition des élèves par niveau sexe et age	6 ans	7 ans	8 ans	TOTAL
	F:G	F:G	F:G	F:G
CP	08:08	1:4		9:12
CE1		4:11	3:1	7:12
Cycle 2	8:8	5:15	3:1	16:24
CE2			3:2	3:2
Cycle 3			3:2	3:2
ECOLE	8:8	5:15	6:3	19:26

La repartition des élèves par activite periscolaire	Effectif eleves	% ecole	% Circo.IEN E.E.PU	% Depart. E.E.PU
Etudes surveillees	0	0,0 %	0,5 %	3,3 %
Garderie uniquement le matin	0	0,0 %	1,7 %	1,6 %
Garderie uniquement le soir	0	0,0 %	3,4 %	3,4 %
Garderie matin et soir	0	0,0 %	8,8 %	8,6 %
Restaurant scolaire	0	0,0 %	38,4 %	28,6 %
Transport scolaire	0	0,0 %	16,4 %	9,4 %

La repartition des élèves par commune de residence			Cycle 2		Cy. 3
	Eff	%	CP	CE1	CE2
MAILLE	6	13,3	4	2	
NOUATRE	19	42,2	7	8	4
PORTS	10	22,2	5	4	1
MARCILLY-SUR-VIENNE	7	15,6	4	3	
DRACHE	1	2,2		1	
JOUE-LES-TOURS	1	2,2		1	
POUZAY	1	2,2	1		
TOTAL	45	100,0	21	19	5

La repartition des élèves resident dans la commune par ecole			Maternelle				Cycle 2		Cycle 3			
	Eff.	%	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
E.E.PU MARCILLY SUR VIENNE (0370931L)	22	43,1							7	5	10	
E.M.PU NOUATRE (0371575L)	10	19,6	1	3	4	2						
E.E.PU MAILLE (0370249V)	6	11,8					4	2				
E.E.PR LE COUVENT SAINTE MAURE DE TOURAINE (0371011Y)	5	9,8		1	1	1	1		1			
E.E.PU VOLTAIRE SAINTE MAURE DIE TOURAINE (0371407D)	4	7,8						1		2		1
E.E.PR SACRE COEUR RICHELIEU (0371044J)	3	5,9		1			1				1	
E.P.PU SEPMEs (0371661E)	1	2,0				1						
Total	51	100,0	1	5	5	4	6	3	8	7	11	1

Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
------------	---------	---------

La repartition des eleves resident dans la commune par commune de scolarisation *	Eff.	%	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
MARCILLY-SUR-VIENNE	22	43,1							7	5	10	
NOUATRE	10	19,6	1	3	4	2						
SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	9	17,6		1	1	1	1	1	1	2		1
MAILLE	6	11,8					4	2				
RICHELIEU	3	5,9		1			1				1	
SEPMES * <i>eleves scolarises uniquement dans le departeme</i>	1 nt	2,0				1						
Total		100,0	1	5	5	4	6	3	8	7	11	1

Ecole de Marcilly

Annee scolaire 2014-2015 Fiche mairie Date d'observation : 06/10/2014

La repartition des eleves par niveau et par sexe

Classes	Niveaux	Filles	Garçons	Total
CE2	CE2	10	16	26
CM1	CM1	13	10	23
CM2	CM2	11	18	29
TOTAL ECOLE	TOTAL	34	44	78

La repartition des eleves par niveau sexe et age	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	TOTAL
	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G
CE2	1:0	9:16				10:16
CM1			11:9	2:1		13:10
CM2			0:1	10:15	1:2	11:18
Cycle 3	1:0	9:16	11:10	12:16	1:2	34:44
ECOLE	1:0	9:16	11:10	12:16	1:2	34:44

La repartition des eleves par activite periscolaire	Effectif eleves	% ecole	% Circo.IEN E.E.PU	% Depart. E.E.PU
Etudes surveillees	0	0,0 %	0,5 %	2,9 %
Garderie unicumt le matin	0	0,0 %	1,4 %	1,1 %
Garderie uniquement le soir	0	0,0 %	2,9 %	3,3 %
Garderie matin et soir	0	0,0 %	7,3 %	6,9 %
Restaurant scolaire	4	5,1 %	34,4 %	26,1 %
Transport scolaire	4	5,1 %	16,3 %	5,5 %

La repartition des eleves par cycle et par commune de residence	Cycle 3				
	CE2	CM1	CM2		
MARCILLY-SUR-VIENNE	17	21,8	6	1	10
NOUATRE	22	28,2	6	8	8
MAILLE	21	26,9	7	5	9
PORTS	6	7,7	3	3	
POUZAY	4	5,1	1	2	1
PUSSIGNY	3	3,8		3	
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	2	2,6	1		1
CHINON	1	1,3		1	
RILLY-SUR-VIENNE	1	1,3	1		
SAINTE-MAURE-DE-T	1	1,3	1		
TOTAL	78	100,0	26	23	29

La repartition des eleves par niveau sexe et age	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	TOTAL
	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G
CE2	1:0	9:16				10:16
CM1			11:9	2:1		13:10
CM2			0:1	10:15	1:2	11:18
Cycle 3	1:0	9:16	11:10	12:16	1:2	34:44
ECOLE	1:0	9:16	11:10	12:16	1:2	34:44

La repartition des eleves par activite periscolaire	Effectif eleves	% commune	% Departement
Etudes surveillees	0	0,0 %	2,1 %
Garderie uniquement le matin	0	0,0 %	1,6 %
Garderie uniquement le soir	0	0,0 %	4,2 %
Garderie matin et soir	0	0,0 %	12,7 %
Restaurant scolaire	4	5,1 %	36,4 %
Transport scolaire	4	5,1 %	5,1 %

La repartition des eleves par commune de residence	Eff	%	Cycle 3		
			CE2	CM1	CM2
CHINON	1	1,3		1	
RILLY-SUR-VIENNE	1	1,3	1		
SAINTE-MAURE-DE-T	1	1,3	1		
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	2	2,6	1		1
PUSSIGNY	3	3,8		3	
POUZAY			1	2	1
PORTS	6	7,7	3	3	
MAILLE	21	26,9	7	5	9
NOUATRE	22	28,2	6	8	8
MARCILLY-SUR-VIENNE	17	21,8	6	1	10
TOTAL	78	100,0	26	23	29

La repartition des eleves resident dans la commune par ecole	Eff.	%	Maternelle			Cycle 2		Cycle 3		
			PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
E.M.PU NOUATRE (0371575L)	20	40,8	4	9	5	2				
E.E.PU MARCILLY SUR VIENNE (0370931L)	17	34,7						6	1	10
E.E.PU MAILLE (0370249V)	7	14,3				4				
E.E.PR LE COUVENT SAINTE MAURE DE TOURAINE (0371011Y)	3	6,1		1			In	1		
E.E.PR SACRE COEUR RICHELIEU (0371044J)	1	2,0				1				
E.P.PU GEOFFROY DE PENNART NOYANT DE TOURAINE (0370256C)	1	2,0				1				
TOTAL	49	100,0	4	10	5	8	4	7	1	10

La repartition des eleves resident dans la commune par commune de scolarisation *	Eff.	%	Maternelle			Cycle 2		Cycle 3		
			PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
NOUATRE	20	40,8	4	9	5	2				
MARCILLY-SUR-VIENNE	17	34,7						6	1	10
MAILLE	7	14,3				4	3			
SAINTE-MAURE-DE-T	3	6,1		1			1	1		
NOYANT-DE-TOURAINE	1	2,0				1				
RICHELIEU	1	2,0				1				
TOTAL	49	100,0	4	10	5	8	4	7	1	10

Ecole de Nouâtre

Année scolaire 2014-2015 Date d'observation : 06/10/2014

La repartition des élèves par niveau et par sexe				
Classes	Nx	Filles	Gargons	Total
CLASSE 1	TPS	3	2	5
	PS	12	11	23
	TOTAL	15	13	28
CLASSE 2	MS	12	17	29
CLASSE 3	GS	5	13	18
	CP	3	2	5
	TOTAL	8	15	23
TOTAL ECOLE	TOTAL	35	45	80

La repartition des élèves par niveau sexe et age	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	TOTAL
	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G
TPS	3:2					3:2
PS		12:11				12:11
MS			12:17			12:17
GS				4:13	1:	5:13
Maternelle	3:2	12:11	12:17	4:13	1:	32:43
CP					3:2	3:2
Cycle 2					3:2	3:2
ECOLE	3:2	12:11	12:17	4:13	4:2	35:45

La repartition des élèves par activite periscolaire	Effectif élèves	% ecole	% Circo.IEN E.M.PU	% Depart. E.M.PU
Etudes surveillees	0	0,0 %	0,1 %	0,3 %
Garderie unit le mati	1	1,3 %	1,4 %	1,8 %
Garderie unigt le soir	0	0,0 %	6,7 %	4,8 %
Garderie mati et soir	3	3,8 %	10,8 %	14,9 %
Restaurant scolaire	21	26,3 %	33,9 %	41,8 %
Transport scolaire	13	16,3 %	2,8 %	3,5 %

La repartition des élèves par commune de residence	Maternelle						Cycle. 2
	Effec	%	TPS	PS	MS	GS	CP
NOUATRE	29	36,3	3	8	11	6	1
MARCILLY	20	25,0		4	9	5	2
PORTS	14	17,5	1	6	4	3	
MAILLE	11	13,8		3	5	2	
PUSSIGNY	2	2,5		1		1	
LA CELLE-ST-AVANT	1	1,3		1			
LUZE	1	1,3				1	
POUZAY	1	1,3					1
SAINTE-MAURE-DE-T	1	1,3					1
Total	80	100,0	5	23	29	18	5

La repartition des élèves par niveau sexe et age	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	TOTAL
	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G	F:G
TPS	3:2					3:2
PS		12:11				12:11

MS			12:17			12:17	
GS				4:13	1:	5:13	
Maternelle	3:2	12:11	12:17	4:13	1:	32:43	
CP					3:2	3:2	
Cycle 2					3:2	3:2	
ECOLE	3:2	12:11	12:17	4:13	4:2	35:45	
La repartition des eleves par activite periscolaire							
	Effectif eleves	% commune	% Departement				
Etudes surveillees	0	0,0 %	2,1 %				
Garderie unigt le mat	1	1,3 %	1,6 %				
Garderie unigt le soir	0	0,0 %	4,2 %				
Garderie mati et soir	3	3,8 %	12,7 %				
Restaurant scolaire	21	26,3 %	36,4 %				
Transport scolaire	13	16,3 %	5,1 %				

La repartition des eleves par commune de residence			Maternelle				Cy. 2
	Eff	%	TPS	PS	MS	GS	CP
LA CELLE-ST-AVANT	1	1,3		1			
LUZE	1	1,3				1	
POUZAY	1	1,3					1
SAINTE-MAURE-DE-T	1	1,3					1
PUSSIGNY	2	2,5		1		1	
MAILLE	11	13,8	1	3	5	2	
PORTS	14	17,5	1	6	4	3	
MARCILLY	20	25,0		4	9	5	2
NOUATRE	29	36,3	3	8	11	6	1
Total	80	100,0	5	23	29	18	5

La repartition des eleves residant dans la commune par ecole			Maternelle				Cycle 2			Cycle 3			
	Eff.	%	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CLIS	CE2	CM1	CM2	CLIS
NOUATRE	29	38,2	3	8	11	6	1						
E.E.PU MARCILLY	22	28,9								6	8	8	
E.E.PU MAILLE	19	25,0					7	8		4			
E.E.PU VOLTAIRE SAINTE MAURE D E TOURAINE	3	3,9						1	1		1		
E.E.PU A.J DU PLESSIS ECOLE DU SOCLE RICHELIEU	2	2,6											2
E.E.PR LE COUVENT SAINTE MAURE DE TOURAINE	1	1,3									1		
TOTAL	76	100,0	3	8	11	6	8	9	1	10	10	8	2

La repartition des eleves residant dans la commune par commune de scolarisation *			Maternelle				Cycle 2			Cycle 3			
	Eff.	%	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CLIS	CE2	CM1	CM2	CLIS
NOUATRE	29	38,2	3	8	11	6	1						
MARCILLY	22	28,9								6	8	8	
MAILLE	19	25,0					7	8		4			
SAINTE-MAURE-T	4	5,3						1	1		2		
RICHELIEU	2	2,6											2
Total	76	100,0	3	8	11	6	8	9	1	10	10	8	2

LE PROJET D'ECOLE 2011/2014

Analyse et commentaires de la situation de L'école *

ELEVES	Concernant les résultats des élèves (au regard du tableau de bord)	
	Points forts Résultats aux évaluations nationales : CE1 - CM2 : Ecrire - Vocabulaire - Lire CE1 : Nombre, calcul, géométrie, grandeurs et mesures.	Points à faire évoluer Résultats aux évaluations nationales : CE1 - CM2 : - Grammaire, Conjugaison. - Maths : Organisation et gestion de données. CM2 : - Maths : Grandeurs et mesures.
	Concernant les parcours des élèves	
	Points forts Le RPI permet une majorité de classes a niveau simple et d'équilibrer le nombre d'élèves par classe.	Points à faire évoluer Réduire le taux de maintien en CII.
	Concernant les modalités d'aide aux élèves	
	Points forts Dispositifs d'aides pour les élèves en légères difficultés.	Points à faire évoluer RASED incomplet: Pas de maître G pour les élèves en difficultés important sont liées au comportement et à la psychomotricité. -Manque de disponibilité de la psychologue scolaire et de la médecine scolaire.

EQUIPE ENSEIGNANTE	Concernant les enseignants et les enseignements	
	Points forts - Stabilité des équipes. - Décloisonnement.	Points à faire évoluer - Rencontres inter - écoles très difficiles - Formation continue des enseignants. - Travailler le langage oral: lire et dire.

SPECIFICITES DE L'ECOLE	Concernant les ressources spécifiques de l'école	
	Points forts - Plan ENR (CIII). - Les intervenants musique (les 3 cycles), théâtre (CII et III), bibliothèque municipale (CII), langues (CIII).	Points à faire évoluer - Elargir le plan ENR a tout le RPI. - Relation avec la bibliothèque municipale (CIII). - Absence de bibliothèque municipale pour le CI .
	Concernant la mise en œuvre de quelques politiques éducatives	
	Points forts Financement de quelques sorties culturelles grâce à la communauté de communes.	Points à faire évoluer - Pas de structure sportive en EPS. - Transport trop onéreux en milieu rural. - Accès aux sites culturels (expos, musées...) difficile, lie a la distance.

LE PROJET 2011-2014

AXE 1: Favoriser la réussite de tous les élèves (En lien avec le Contrat d'objectifs de la circonscription)					
OBJECTIFS	ACTIONS	11-	2 12-13	13-1	14
		Réalisé	Reconduit	Réalisé	Reconduit

1- Améliorer les résultats aux évaluations nationales CE1 - CM2 + GS aux évaluations départementales.	a. Promouvoir la littérature jeunesse	X	X			
	b-Maitrise de l'orthographe (grammatical et lexical) de la langue française.	X	X			
c- Maths: Organisation et gestion de données	X	X				
2- Renforcer et améliorer les dispositifs d'aide.	a- Renforcer les aides à l'école	X	X			
	b- Action du RASED,	X	X			
	c					
	d					
	e					
-3	a					
	b					
	c					
	d					
	e					

AXE 2: Harmoniser les enseignements en travaillant en équipe						
OBJECTIFS	ACTIONS	11-12	12-13		13-14	
		Réalisé	Reconduit	Réalisé	Reconduit	Réalisé
1- Organiser des progressions par domaine et par cycle.	a- Maitrise de la langue française: orthographe		X			
	b- Maths: Organisation et gestion de données.		X			
	c- Pratique de l'EPS au cycle 3		X			
	d- APS					
2- Favoriser la liaison inter - cycles.	a- Mise en place du livret B2I.		X			
	b- Rencontre chorale.					
	c- Rencontre sportive.					
	d- Mise en place d'outils communs.	X				
	e					
3- Poursuivre et renforcer les décloisonnements mis en place.	a- Pratique de l'EPS au cycle 3	X	X			
	b					
	c					
	d					
	e					

AXE 3: répondre aux besoins spécifiques de l'Ecole						
OBJECTIFS	ACTIONS	11-1	212-13		13-14	
		Réalisé	Reconduit	Réalise	Reconduit	Réal
Favoriser l'accès à la culture.	Culture et ruralité	X	X			
	Promouvoir la littérature jeunesse	X	X			
Consolider les pratiques sportives.	Rencontre sportive au sein du RPI		X			

	Pratique de l'EPS au cycle 3	X	X			
Maîtriser l'outil informatique	a- Mise en place du livret B2I		X			
	b- Quelle utilisation de la classe	X				
	a- Mise en place du livret B2I					

*Consulter le point correspondant de la notice pour obtenir des informations

E. VALUATION ET BILAN DU PROJET D'ECOLE 2011-2014

Suivi des indicateurs retenus par L'équipe

indicateurs		Valeur 2010	cible	2011		2012
				Ecole	Département	
1	Taux de participation des parents aux élections	58,41 %	65%	57,94%		
2	Nombre d'enfants absents à la rencontre chorale.	11,02%	7 %	10,36%		
3	Augmenter le taux de réussite aux évaluations nationales (médiane).	Cela F : 66,66 % M : 72,5 % CM2 F : 58,33 % M : 30 %	F : 68 % M : 74 % F : 60% M : 50 %	Cela F:57,8 M: 63 CM2: F: 51 M: 54,3		
				CE2 : 19% 6eme : 4,54 %		
5	Prise en charge des langues vivantes par les enseignantes.	4	Améliorer la fluidité des parcours des	CE2 : 10,81 % 6 ^{mc} : 17,39 %	8% 15%	

Fiche ACTION N° 1

Intitule : Promouvoir la littérature jeunesse

Coordonnateur de l'action : Les enseignantes L'EVS

Action	
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des références littéraires par la lecture intégrante d'ouvrages - Développer le plaisir de lire - Rendre compte et échanger sur ces lectures
Modalités de mise en œuvre	Qui ? Les élèves de cycle 3 Les enseignantes l'EVS (en BCD) Partenariat avec la bibliothèque municipale (projet coup de cœur) Manifestation : Semaine du lecteur en herbe

Quand ?	- activités de lecture hebdomadaires - activités ponctuelles
Comment ?	- Réaménagement spatial de la BCD - Manifestation autour du livre (Renouvellement du stock de livres en fonction des besoins) - Diversifier les supports de lecture et les types d'écrits (ex: abonnement a Mon Quotidien, achat de documentaires et BD) - Présentation hebdomadaire de livres par les élèves a l'aide d'une grille de lecture. - Mise en place d'un « Carnet de lecture » du CE2 au CM2

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	L'emprunt des livres a augmente (régularité intérêt) Les livres présentes oralement sont plus empruntes. La présentation « visuelle » de livres par thème en BCD induit dans le choix. Thèmes relevant des projets travaillés en classes. Pas de carnet de lecture mis en place. A reconduire A retravailler: Etablir une grille d'emprunts par élève pour un meilleur suivi + varier les emprunts en termes de choix de lecture.		
Comment ?			
Résultats			

Fiche action n°2

Intitule : Maitrise de la langue française (orthographe)

Coordonnateur de l'action : les enseignants

Action		
Objectifs poursuivis	- Connaitre des régies d'orthographe - Appliquer et réinvestir ces régies dans des exercices - Produire des écrits diversifiés	
Modalités de mise en œuvre	Qui?	- les élèves de Cycle 3 - Les enseignantes
	Quand ?	- en classe, pratique quotidienne
	Comment ?	-Mise en œuvre d'une continuité dans les apprentissages sur le cycle. -Pratique régulière de la copie, de la dictée et de la rédaction. - Mise en place d'une grille de relecture

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	-Les évaluations sont régulières (dictées hebdomadaires) + fin de période.		
Comment ?			

Résultats	- Progrès des élèves en difficultés. (moins d'erreurs de lexique) + - Fiche à reconduire - Retravailler + finement la progression sur le cycle		
------------------	---	--	--

Fiche action n°3

Organisation et gestion de données

Coordonnateur

Action		
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à lire, à trier, à classer, et à analyser des données. - Varier les types de problèmes - Résoudre des problèmes - Produire des problèmes (validation) 	
Modalités de mise	Qui ?	Les élèves de cycle 3 les enseignantes
	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> - 1 fois par semaine - Validation de la production 1 fois par période
	Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> - par groupes - échanges interclasse

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	Fin de période		
Comment ?	En évaluation individuelle		
Résultats			

Régulation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Points positifs	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves abordent les problèmes avec moins d'appréhension travail en groupes et ateliers permet une meilleure confrontation des démarches 		
Points à retravailler	Varier les supports		

FICHE ACTION N° 4

Intitule : Pratique de l'EPS au cycle 3

Coordonnateur Enseignantes de l'action : + Intervenant

Action		
Objectifs poursuivis	- Consolider les pratiques sportives	
Modalités de mise en œuvre	Qui ?	Les enseignantes Intervenant (Primfoot)
	Quand ?	Tout au long de l'année
	Comment ?	En classe entière - Rencontre Interclasses (cycle + RPI)

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	En fin de cycle		
Comment ?	-Rencontre sportive -Présentation devant un public (danse)		
Résultats			

Ecole :

Régulation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Points positifs			
Points à retravailler	Mener des séances dans une structure + appropriée (salle de sport a Nouâtre)		
Reconduction ?	oui		

Fiche ACTION N° 5

Intitule : Renforcer et améliorer les dispositifs d'aide

Coordonnateur de Faction :

Action		
Objectifs poursuivis	- Utiliser les outils adaptés en fonction des besoins d'élèves	
Modalités de mise en	Qui?	Les élèves en difficultés les enseignantes la maternelle les parents des élèves concernent psychologue scolaire
	Quand ?	-Pratique quotidienne -Aide personnalisée: 30 min 3 fois par semaine de 12h50 a 13h20 -RASED
	Comment ?	- Différentiation en classe - Informatique (la classe mobile) - Aide personnalisée (mise en place d'une fiche de suivi pour chaque élève) - RASED (cf.: fiche action) - PPRE + PPRE de passage

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	En évaluation régulière (fin de période ou en cours d'apprentissage)		
Comment ?	Individuelle ou en groupe		

Résultats	-Pas de maître E disponible pou élèves en difficultés. L'aide personnalisée n'est pas satisfaisante, mais elle représente une aide pour constituer des groupes de besoins A Reconduire		
-----------	--	--	--

Fiche action

Intitule : Culture et ruralité

Coordonnateur de L'action : Enseignantes du RPI + intervenants

Action		
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès a la culture - Rendre L'élève acteur et spectateur - Développer un esprit critique 	
Modalités de mise en œuvre	Qui?	Les enseignantes du RPI et leurs élèves les intervenants (Musique et théâtre) du CP au CM2 La communauté de communes de Saint Maure Les bibliothèques municipales
	Quand ?	Séances hebdomadaires (musique, théâtre) spectacles et manifestations ponctuels (Com com.) Rencontre chorale
	Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> - en lien avec le projet de cycle et/ou de classe - présentation devant un public - Assister a un spectacle

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	En fonction du projet de classe (en fin d'année)		
Comment ?	Présentation d'un spectacle (être acteur) Aller voir un spectacle (être spectateur)		
Résultats			

Régulation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Points positifs			
Points a			1

Fiche action n° 8

Intitulé : Rencontre chorale RPI, mise en musique des chants sur un thème choisi

Coordonnateur : intervenants en musique (pour les cycles 2 et 3) et l'équipe enseignante

Action

Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la liaison inter-cycles. - Favoriser L'accès a la culture. - Reinvestir les acquis vocaux ou rythmiques à travers un thème donne. - Exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments. - Etre capable de présenter des œuvres travaillées dans le cadre scolaire à un public. 	
Modalités de mise en œuvre	Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignantes du RPI. - Intervenant musique : M. Roy. - Intervenant théâtre pour les CII et III: M.Tchang-Tchong.
	Quand ?	Tout au long de l'année pour présenter la chorale au mois de Juin.
	Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en scène le spectacle pour le présenter lors de la rencontre chorale. - Rencontre chorale commune aux trois écoles du RPI, en juin (présentation de L'aboutissement des projets mis en œuvre avec M. Roy).

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	Fin septembre 30 mars Le 2jUin		
Comment ?	Observation des élèves dans les différents ateliers (musique, théâtre)		
Résultats	Etre capable de présenter des projets finalises a un public. Savoir écouter les autres (être spectateur).		

Régulation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Points positifs	Pas de rencontre chorale mais une rencontre contée : les parents circulent entre les différents lieux de spectacles Spectacle théâtral et musical		
Points à retravailler			

Fiche action n° 9

Intitule : Rencontre sportive au sein du RPI Maille- Nouatre-Marcily S/Vienne

Coordonnateur de l'action : Les enseignantes du RPI

Action		
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la liaison inter-cycles. - Consolider les pratiques sportives tout au long de L'année scolaire (activités athlétiques) - Développer les compétences civiques (respect des régies, coopération, responsabilité) 	
Modalités de mise en	Qui ?	Les enseignantes des 3 écoles du RPI, les EVS, les ATSEM, les parents d'élèves.
	Quand ?	Au mois de juin.

œuvre	Comment ?	Organisation de la rencontre sportive en conseil des maitres : préparation et répartition des ateliers. Pratique des activités athlétiques dans le cadre des séances d'EPS : Courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin et lancer avec précision.
-------	-----------	--

Evaluation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Quand ?	Séances d'EPS et jour de la rencontre sportive.		
Comment ?	Mesurer les performances réalisées : observer les progrès. Mise en place d'un contrat.		
Résultats	Développement des capacités motrices et des compétences civiques.		

Régulation			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Points positifs	Pas de rencontre sportive entre les écoles (travaux sur les lieux habituels de la rencontre)		
Points à retravailler			

PROJET D'ÉCOLE 2014 – 2017 : Une attention soutenue aux élèves les plus fragiles

Bilan et points à faire évoluer

AXE 1 FAVORISER LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES	
Concernant les parcours des élèves	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Le RPI permet une majorité de classes a niveau simple et d'équilibrer le nombre d'élèves par classe (cela va devenir plus difficile avec une classe en moins a la rentrée prochaine). - Fiches de suivi et de RDV avec les parents dans le dossier scolaire (aides à l'école et à l'extérieur) - Uniformisation de réévaluation sur le RPI : abandon des notes au profit d'une évaluation appréciative (code couleur). - Chaque évaluation comporte la ou les compétences visées 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le taux de maintien en Cycle 2 - Les élèves en très grande difficulté ne fréquentent que 1 ou 2 ans la maternelle au lieu de 3 (entrée en MS ou GS). - Le dispositif de soins extérieurs est difficile à mettre en place pour les élèves en difficulté.
Concernant les résultats des élèves au regard des indicateurs	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - GS : évaluations départementales inadaptées : utilisation d'évaluations d'école. - CP/ CE1 : Mieux lire : plus d'envie, de motivation pour accéder a la lecture seul et lire plus de livres : bibliothèque municipale, BCD, travail sur un thème (la BD...) ou un auteur. - Cycle 3 : difficultés en orthographe : lexicale et grammaticale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir a plus de genres littéraires pour toucher le maximum d'élèves. - Travailler davantage sur les mathématiques et les situations problèmes. - Cycle 3 : Ajuster les programmations en orthographe + Faire du lien entre les notions de grammaire et la syntaxe d'une phrase
Concernant les dispositifs d'aide aux élèves	

Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Cycle 2 : De bons dispositifs d'aides pour les élèves en légère difficulté : - L'aide personnalisée à bien fonctionner. - Cycle 3 : APC : aides à la méthodologie, développer les compétences transversales. - Interventions régulières du maître E en cycle 2 - Pas de maître G pour les élèves en difficultés liées au comportement et à la psychomotricité. - Manque de disponibilité de la psychologue scolaire et du médecin scolaire. - Bonne utilisation de l'ordinateur ou du TBI comme outil de remédiation. - Mise en place de dossier AP-Dys à l'entrée en 6ème. - Rédaction de PPRE - Passerelle (GS/CP et CM2/6ème) + PPRE dans tous les niveaux. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Réussir à ce que les parents des élèves cibles pour les APC acceptent l'aide proposée. - Intensifier l'aide du maître E + intervention du maître G. - Renforcer la liaison CM2 / 6ème pour réduire l'écart entre les 2 structures et renforcer la confiance des élèves en difficulté.
Concernant les démarches d'apprentissage des élèves	
(explicitation des procédures, traitement des tâches complexes, interactions entre élèves, ... « mieux apprendre »)	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne compréhension / appropriation du système d'outils communs. - Moins d'appréhension des nouvelles disciplines, notions ou classes, grâce aux outils qui les accompagnent (sous-mains évolutifs, sommaires, couleurs des cahiers...) - Travailler en groupes : favoriser le langage et la décentration (cycle 3). - Favoriser la pédagogie de projets pour une meilleure implication des élèves. - Utiliser le numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir travailler davantage sur la méthodologie (en décloisonnement, en APC). - Demande d'un poste supplémentaire sur le RPI pour soulager certains niveaux et mettre l'accent sur le langage et l'écoute. - Créer une dynamique de classe en fonction des nouveaux rythmes et des nouveaux programmes. - Réorganisation du temps des apprentissages.
AXE 2 TRAVAILLER EN EQUIPE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES DE LA MATERNELLE AU COLLEGE	
Concernant la construction d'outils communs	
(programmations, démarches d'enseignement, ...)	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils communs de cycles : décloisonnement en découverte du monde, sous-mains évolutifs selon les cycles, mise en place de progressions par domaine et par cycle... - Echanges entre les 3 écoles du RPI pour faire la liaison entre les CP (de Nouâtre et Maille) et les CE2 (de Maille et Marcilly). - Programmation par cycle et par niveau par domaine d'apprentissage. - Conseil des maîtres en réseau (secteur de collège). - Outils communs dans chaque cycle : classeur outils, cahiers... 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir maintenir cela avec les éventuels changements d'équipe. - Mise en place d'autres outils entre la GS et le CP : - Exemples : <ul style="list-style-type: none"> o classeur lexique de mots. o Affichage de sons (Borel Maisonny). o Un cahier d'écriture commence en GS qui suivra en CP. o Avoir des cahiers qui font le lien (cahier littérature, cahier de phonologie...) en plus du sous-main. - Faire passer les affichages de GS pour débiter le CP.
Concernant les modalités de liaison entre enseignants et entre les classes	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des équipes. - Decloisonnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres inter-écoles très difficiles : - Réorganiser les temps de concertation entre

<ul style="list-style-type: none"> - Conseil des maitres. - Conseil école / collège : liaison CM2 / 6eme 	<ul style="list-style-type: none"> - enseignants. - Le décloisonnement va devenir plus difficile avec moins de classes sur Maille et des niveaux séparent dans les différentes écoles du RPI. - Prévoir des projets communs entre les classes, afin de construire des rencontres qui ont du sens. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> o travail sur le même thème ou sur le même auteur. o Lectures partagées. o Lecture théâtralisée. - Développer des stratégies pédagogiques communes en faveur de la motivation des élèves. - Réorganiser le nouveau temps scolaire. - Réfléchir sur la composition des classes. (Répartition en fonction des effectifs, et besoins des élèves) + lieux à prendre en compte dans un RPI de 3 écoles. - Mise en place d'une programmation d'albums et d'une programmation dans le domaine Agir et s'exprimer avec son corps en Cycle 1
--	--

AXE 3 CREER UN CLIMAT SCOLAIRE FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES ET A L'EPANOUISSEMENT DES ELEVES

Concernant la citoyenneté

Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des compétences civiques à travers le sport: respect des règles, coopération, responsabilité. - Passage permis piéton en CE2. - Prise en compte du système démocratique à l'école : charte de la laïcité, élection des médiateurs. - Ouverture vers le monde extérieur: travail avec des partenaires extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à porter secours. - Développer un cadre et des règles explicites pour les élèves et les parents : développer les notions de droits et de devoirs pour tous les acteurs de l'école. - Prévenir les violences et le harcèlement. - Renforcer le règlement et les valeurs de l'école.

Concernant l'ouverture culturelle, sportive et numérique

Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Participer a des projets culturels : spectacles ou visites offerts par la Communauté de Communes. - Bibliothèque municipale (C2 et C3). - Achat de livres sur un thème donne ou sur un même auteur. - Rencontre avec différents auteurs (d'albums, de BD...). - Participation aux opérations « Coups de cireur » et « Ecole et cinéma ». (Cycle 1 et 2). - Rencontre sportive au sein du RPI. - Intervention Prim foot en C2 et C3. - Installation d'au moins un TNI dans chaque école du RPI et utilisation de la classe mobile en cycle 3. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de bibliothèque municipale pour le C1. - Promouvoir la littérature jeunesse en remettant en place la Quinzaine du livre. - Transport trop onéreux en milieu rural. - Accès aux sites culturels difficile (expositions, musées...) lie a la distance. - Mise en place d'un cycle natation - Faire une rencontre sportive avec d'autres écoles. - Installer un TNI par classe et des ordinateurs portables ou tablettes tactiles pour une classe.

<ul style="list-style-type: none"> - Intervenants théâtre et musique : développer la culture théâtrale et musicale a travers l'histoire et la géographie. - Pratiquer l'EPS dans une structure adaptée des la maternelle (Création d'un gymnase a Nouâtre). 	
Concernant l'articulation entre le projet d'école et le périscolaire	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Actions avec les bibliothèques municipales de Maille et Marcilly. - Existence d'une garderie périscolaire commune au RPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion à avoir lors de la mise en place des APC et des TAP l'année prochaine, en fonction des propositions de chaque commune du RPI. - Question de l'accompagnement des élèves en fonction de leurs besoins (aide aux devoirs).
Concernant les relations avec les parents	
Bilan du projet d'école précédent	Points à faire évoluer
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une rencontre contée devant les parents. - Implication régulière de parents accompagnateurs lors de sorties culturelles ou sportives. - Tenue d'équipes éducatives permettant d'établir un lien avec eux. - Mise en place de portes ouvertes pour les futurs TPS, PS et CP et leur famille. - Présentation de projets à différents moments de l'année scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un cahier de liaison. - Proposer plus de moments d'ouverture de l'école pour des activités ciblées (galettes, crêpes, carnaval, ateliers de Noel...). - Faire venir et participer la minorité de parents absente (variable en fonction du milieu familial). - Diminuer l'absentéisme non justifié de certains élevés. - Coéducation avec les familles.

Fiches techniques

AXE 1 FAVORISER LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES (prend appui sur le bilan de la page 2)	
OBJECTIFS	ACTIONS
1 DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ELEVES	1. A RASED
	1. B APC
	1. C FICHE DU SUIVI DU PARCOURS DES ELEVES : AMELIORER LA FLUIDITE DES PARCOURS.
	1. D MIEUX COMPRENDRE LES CONSIGNES ET LE VOCABULAIRE POUR MIEUX APPRENDRE
	1. E
OBSERVATIONS :	
2 ADAPTER SA PRATIQUE DE CLASSE EN FONCTION DES ELEVES.	2. A DECLOISONNEMENT
	2. B PEDAGOGIE DIFFERENCIEE (TRAVAIL EN ATELIER, GROUPE D'AIDE, TUTORAT...)
	2. C POURSUIVRE L'UNIFORMISATION DU MODE D'EVALUATION DES ELEVES DANS LE RPI
	2. D
	2. E
OBSERVATIONS :	
3 METTRE EN PLACE DES SUPPORTS ADAPTES.	3. A UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE (SOUS-MAINS)
	3. B
	3. C
	3. D
	3. E
OBSERVATIONS :	
AXE 2 TRAVAILLER EN EQUIPE POUR ASSURER LA CONTINUTE DES APPRENTISSAGES DE LA MATERNELLE AU COLLEGE (prend appui sur le bilan de la page 3)	
OBJECTIFS	ACTIONS
1 METTRE EN PLACE LES NOUVEAUX PROGRAMMES	1. A répartition des compétences à travers le cycle.
	1. B ETABLIR DES PROGRESSIONS ANNUELLES PAR NIVEAU
	1. C LIVRET DE COMPETENCES EN FONCTION DES NOUVEAUX PROGRAMMES
	1. D

	1. E OBSERVATIONS :
2 POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA LIAISON INTRA ET INTER-CYCLES	2. A rencontre sportive
	2. B RENCONTRE DE FIN D'ANNEE
	2. C MISE EN PLACE D'OUTILS COMMUNS
	2. D DECLOISONNEMENT EN DECOUVERTE DU MONDE ET EN LANGUES
	2. E POURSUIVRE LA LIAISON GS/CP ET CM2/6E OBSERVATIONS :
3 HARMONISER LES OBJECTIFS ET CONTENUS DES APC AU SEIN D'UNE EQUIPE ET AVEC LE PERI-SCOLAIRE	3. A
	3. B
	3. C
	3. D
	3. E OBSERVATIONS :
AXE 3 CREER UN CLIMAT SCOLAIRE FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES ET A L'EPANOUISSEMENT DES ELEVES (prend appui sur le bilan de la page 4)	
OBJECTIFS	ACTIONS
1 FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE	1. A opération coup de cœur
	1. B RENCONTRE DE FIN D'ANNEE
	1. C EXPLOITATION DES ANIMATIONS FINANCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
	1. D INTERVENANTS EN MUSIQUE ET THEATRE
	1. E OBSERVATIONS :
2 VIVRE ENSEMBLE : EDUCATION A LA CITOYENNETE	2. A rencontres au sein du RPI (sportive, contée, de fin d'année, ...)
	2. B COMPRENDRE ET S'APPROPRIER DES REGLES COLLECTIVES (REGLES DE JEUX, REGLEMENT INTERIEUR, ...)
	2. C APPRENDRE A PORTER SECOURS
	2. D
	2. E OBSERVATIONS :
3 AMELIORER LES RELATIONS AVEC LES PARENTS, LES PARTENAIRES	3. A PROJETS AVEC PARTICIPATION DES FAMILLES
	3. B ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION TAP/APC
	3. C
	3. D
	3. E OBSERVATIONS :

LES HORAIRES SCOLAIRES

Ecoles	Début matin	Fin matin	Début AM	Fin AM
Maillé	8h50	12h10	13h40	15h30
Marcilly	8h45	12h05	13h35	15h25
Nouâtre	8h40	12h	13h30	15h20

LA SITUATION DU PERISCOLAIRE

INSCRIPTION SERVICE « ACCUEIL ET LOISIRS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Rappel des fonctions du service A&L

L' « Accueil »

L'accueil « classique » qui offre un espace de sécurité pour l'enfant en attendant la venue de ses parents. **Cet accueil ne doit pas excéder une heure.**

Les « Activités éducatives »

les lundi, mardi, jeudi et vendredi les activités se répartissent sur des séquences d'1 heure, 1,5 heures ou bien de 3 heures selon le type d'animation.

Le tarif de l' « accueil » (ex service de garderie) est identique à celui pratiqué au cours de l'année

scolaire 2014/2015 : 1,50 € par heure, la moitié pour une 1/2 heure. Toute séance entamée est forfaitairement facturée sur la base d'une 1/2 heure. Une pénalité est appliquée après 18h30

Le tarif des « activités éducatives » est similaire à celui pratiqué pour le centre de loisirs. En harmonie avec le service ALSH le tarif retenu est de 1,20 € par heure

Il va de soit que l'activité de loisirs est une activité qui doit être suivie sur la durée pour laquelle elle est envisagée et c'est en cela qu'elle se distingue de la simple activité d'accueil (ex garderie).

Les deux fonctions se déroulent simultanément.

Ainsi un enfant peut être en activité éducative de 15h30 à 16h30 et en accueil de 16h30 à 17h si ses parents ne peuvent le reprendre qu'à 17h.

A la sortie de chaque école, les enfants sont transportés sur le lieu d'accueil et des activités éducatives du SIEPVV qui, pour l'occasion, disposera de l'intégralité des locaux mis à disposition du CLSH.

Le gymnase de Nouâtre est également mis à la disposition du SIEPVV les mardi et jeudi de 16h à 17h, ainsi que le vendredi de 15h30 à 18h30.

L'activité loisirs est encadrée par un personnel titulaire des diplômes requis (BAFA et BAFD) dans les conditions législatives en vigueur.

LE PROJET EDUCATIF DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Ateliers se déroulant sur un minimum de quatre à six séances :

THEÂTRE : théâtre vivant, théâtre d'animation, théâtre d'ombre

PHOTOGRAPHIE : reportage, atelier portraits et paysages, roman photo

BANDE DESSINEE

DANSE

MUSIQUE : chant, comédie musicale, fabrication d'instruments

ART PLASTIQUE : utilisation de tous supports, toutes matières, tous outils

Ateliers sportifs :

PONCTUELS : jeux et grands jeux, randonnées

A LONG TERME : initiation au tennis de table, au judo et autres sports

Ateliers découverte de l'environnement humain et naturel

RENCONTRES : avec les anciens, avec les artisans

SORTIES découverte du patrimoine

Ateliers connaissance des éléments naturels

EAU : piscine, pêche

VENT : fabrication de petites éoliennes, de manche à air, de cerfs- volants

AIR : météo, astronomie, fabrication de cadrans solaires

TERRE : jardinage, poterie

Ces ateliers s'inscrivent tout naturellement dans le prolongement de l'action éducative et se réalisent en étroite coopération avec les activités du Centre de Loisirs de Nouâtre.

Bien entendu, et chacun peut le comprendre, un atelier sera ouvert à partir d'une fréquentation minimum de 6 enfants.

FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL » et « ACTIVITES EDUCATIVES »

REPRESENTANT LEGAL

NOM Prénom

ADRESSE

ADRESSE MAIL (très important):.....

Téléphone : Domicile : Travail : Portable :

ENFANTS CONCERNÉS

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole et classe

q Fréquentation régulière

q Fréquentation occasionnelle

COÛT DES FONCTIONS PROPOSEES

Accueil simple : **1.50 €uros de l'heure**

Activités éducatives : **1.20 €uros de l'heure** avec possibilité d'aide de la CAF selon les revenus.

Je souhaite que mon (mes) enfants bénéficie(nt) des activités éducatives.

Horaire	Lundi Arrivée	Mardi Arrivée	Mercredi Arrivée	Jeudi Arrivée	Vendredi Arrivée
7:00					
7:30					
8:00					
8:30					

	Départ	Départ		Départ	Départ
15:30			Inscription au CLSH de Nouâtre à partir de 12 h		
16:00					
16:30					
17:00					
17:30					
18:00					
18:30					

Dans la mesure du possible, je souhaite que mon (mes) enfant(s) bénéficie(nt) du transport retour de 17h05.

CHOIX DES ACTIVITES EDUCATIVES

Indiquer dans le tableau ci-dessous les activités qui intéressent les enfants

Une activité se met en place dès que 6 inscriptions sont réalisées.

Activités éducatives	Choix
Ateliers se déroulant sur un minimum de quatre à six séances :	
THEÂTRE : théâtre vivant, théâtre d'animation, théâtre d'ombre	
PHOTOGRAPHIE : reportage, atelier portraits et paysages, roman photo	
BANDE DESSINEE	
DANSE	
MUSIQUE : chant, comédie musicale, fabrication d'instruments	
ART PLASTIQUE : utilisation de tous supports, toutes matières, tous outils	
Ateliers sportifs :	
PONCTUELS : jeux et grands jeux, randonnées	
A LONG TERME : initiation au tennis de table, au judo et autres sports	
Ateliers découverte de l'environnement humain et naturel	

RENCONTRES : avec les anciens, avec les artisans	
SORTIES découverte du patrimoine	
Ateliers connaissance des éléments naturels	
EAU : piscine, pêche	
VENT : fabrication de petites éoliennes, de manche à air, de cerfs- volants	
AIR : météo, astronomie, fabrication de cadrans solaires	
TERRE : jardinage, poterie	

Personne à prévenir en cas d'urgence :
 Nom, adresse et N° Téléphone du médecin traitant :
 Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher les enfants :

Fait à Le

Signature des parents

Pièces à joindre :

- Attestation d'assurance responsabilité civile ;*
- Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires (BCG+DT Polio).*
- 1 Boîte de mouchoirs*

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ACCUEIL ET LOISIRS

Le Président du syndicat,

Vu la délibération du comité syndical en date du 5 Juin 2014 portant création d'un service « accueil et loisirs »
 Vu le Code général des Collectivités Territoriales article L.2212-2 et le Code de la construction, article R.123-1 et suivants,

Considérant que l'intérêt des élèves et de leurs familles,
 Considérant le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
 Considérant les règles qui régissent les activités périscolaires déclarées

ARRETE

Article 1^{er}

Le service «accueil et loisirs» (**A&L**) situé à Nouâtre (Indre & Loire) – Place du 8 mai 1945, dans les locaux du centre de loisirs, est ouvert aux enfants fréquentant les trois écoles du regroupement pédagogique Nouâtre/ Maillé/ Marcilly-sur-Vienne /Ports-sur-Vienne/Pussigny.

Article 2

Le présent règlement sera affiché à la porte du bâtiment du service «accueil et loisirs», et dans chaque école du regroupement pédagogique.

Article 3

Le service «accueil et loisirs» fonctionne les jours scolaires aux heures suivantes :

Jour	Matin		Soir	
	Lundi	7h00	8h45	15h30
Mardi	7h00	8h45	15h30	18h30
Mercredi	7h00	8h45	CLSH de 12 h15 à 18h30	
Jeudi	7h00	8h45	15h30	18h30
Vendredi	7h00	8h45	15h30	18h30

Article 4

Le service «accueil et loisirs» comporte en son titre deux fonctions :

- La fonction « accueil » qui assure un encadrement de surveillance des enfants
- La fonction « loisirs » qui se compose d'activités éducatives

Article 5

Le service « accueil » est ouvert aux élèves dont les parents sont dans l'impossibilité de pouvoir être en phase avec les horaires scolaires et dont le décalage horaire est inférieur à une heure.

Article 6

Le service « loisirs » est ouvert aux élèves dont les parents sont dans l'impossibilité de pouvoir être en phase avec les horaires scolaires et dont le décalage horaire est supérieur à une heure. Tout enfant du service A&L qui est inscrit pour une période d'une heure bénéficie d'activités éducatives mises en place par la structure.

Article 7

Le service « loisirs » se déroule dans le cadre d'activités périscolaires déclarées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 37.

Article 8

Les deux fonctions du service « accueil et loisirs » se déroulent simultanément sur le temps imparti pour permettre aux élèves de bénéficier d'activités éducatives et de temps d'accueil.

Article 9

Pour chacune des fonctions du service « accueil et loisirs » une inscription est obligatoire.

- Pour la fonction « accueil » l'inscription s'opère en début de chaque semaine.
- Pour la fonction « loisirs » l'inscription se fait par atelier proposé, avec engagement du suivi du ou des ateliers d'inscription. Si un atelier se déroule sur plusieurs séquences, l'engagement doit être pris pour l'ensemble des séquences.

Article 10

Un atelier de la fonction « loisirs » ne s'ouvre que sous réserve d'un nombre minimum de participants dont l'effectif est fixé à 6 enfants.

Les ateliers proposés sont des ateliers éducatifs adaptés aux tranches d'âges susceptibles de fréquenter le service.

Article 11

Le matin, les parents confient leurs enfants au personnel d'encadrement du service. Ils sont placés sous sa responsabilité, dès leur arrivée au service « accueil et loisirs ».

Le soir, les enfants sont pris en charge par le personnel d'encadrement du service dès la sortie de la classe ou bien dès l'arrivée du car de transport scolaire pour les enfants venant des écoles de Maillé et de Marcilly.

A toutes les étapes de prise en charge, un pointage systématique des arrivées et des départs est assuré.

Article 12

Le personnel assurant le fonctionnement du service «accueil et loisirs» comprend au minimum deux agents

Article 13

Un personnel est en charge de la coordination des deux fonctions du service «accueil et loisirs», pour les inscriptions et la tenue de la régie

Un personnel qualifié a la responsabilité du projet éducatif et des activités périscolaires déclarées.

Les deux personnes exercent leurs missions respectives sous l'autorité du Président.

Aucune collation n'est prévue par le service «accueil et loisirs». En cas de besoin, les enfants doivent apporter leur goûter.

Article 14

Comme indiqué à l'article 1, le service «accueil et loisirs» se déroule dans les locaux du CLSH de Nouâtre dans le cadre d'une convention signée entre la commune et le SIEPVV.

Le personnel en exercice dispose des outils et matériels du CLSH et a accès au téléphone fixe afin de pouvoir l'utiliser en cas d'urgence.

Article 15

Le tarif pour l'année scolaire 2014 /2015 de la fonction « accueil » est fixé à 1,50 € l'heure et à 0,75 € la demi-heure.

Chaque jour, le coordonnateur du service enregistre l'heure d'arrivée et de départ des enfants. La facturation est faite mensuellement ou regroupée trimestriellement pour les faibles montants, suivant le relevé de présence quotidienne. Toute demi-heure commencée est due. Le paiement est à remettre à l'animatrice.

***NB :** Une majoration forfaitaire de 5 € par quart d'heure de retard est facturée aux familles venant récupérer leur enfant après la fermeture officielle à 18h 30 de la garderie.*

Article 16

Le tarif pour l'année scolaire 2014 /2015 de la fonction « loisirs » est fixé à 1,20 € l'heure en adéquation avec [les tarifs pratiqués par le CLSH de Nouâtre](#).

La grille tarifaire du CLSH de Nouâtre est appliquée par le SIEPVV dans le cadre de la reconnaissance des activités périscolaires déclarées.

Article 17

Aucun animal ne doit pénétrer dans les locaux du service A&L.

Article 18

Le Président est chargé de l'exécution du présent règlement intérieur dont une ampliation sera adressée à Monsieur le sous Préfet de Chinon.

Article 19

Pour la gestion quotidienne du service, un régisseur et un régisseur adjoint sont nommés par le Président.

Le présent règlement intérieur est notifié à toute personne usager ou en charge du fonctionnement du service «accueil et loisirs».

Fait à xx, le xx

Vu et pris connaissance, le

Signatures des parents

Le Président,

BILAN 2014/2015 DU SERVICE ACCUEIL ET LOISIRS

Bilan du 2 septembre 2014 au 31 mars 2015 soit 120 journées	Nb enfants /jour	NB H enfant/ JOUR	NB H/ENFANT	Facturation	Nb Encadrant matin	Coût	Nb Encadrant soir	Coût soir
						(16 € x1,5 H)		(3x 16 € x 3 H)
TOTAL	48	83	2	12619 €	339	8 136 €	360	17 280 €
TOTAL sans mercredi	55	97	2	11916 €	271	6 504 €	288	13 824 €

Analyse du coût du service

Coût total	25416 €	
Famille	12619 €	49,65%
SIEPVV	12797 €	50,35%

Coût sans les mercredi	20 328 €	
Famille	11 916 €	59%
SIEPVV	8 412 €	41%

Les activités spécifiques

La Natation

Une activité débutée en octobre 2014 en coopération avec le centre aquatique de Châtellerault

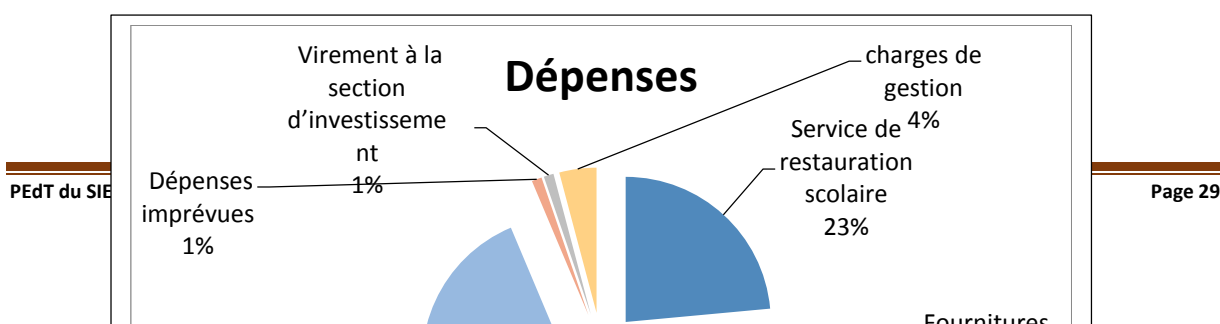
L'équitation

Une activité débutée à la rentrée des congés de février en coopération avec le centre équestre de Pouzay

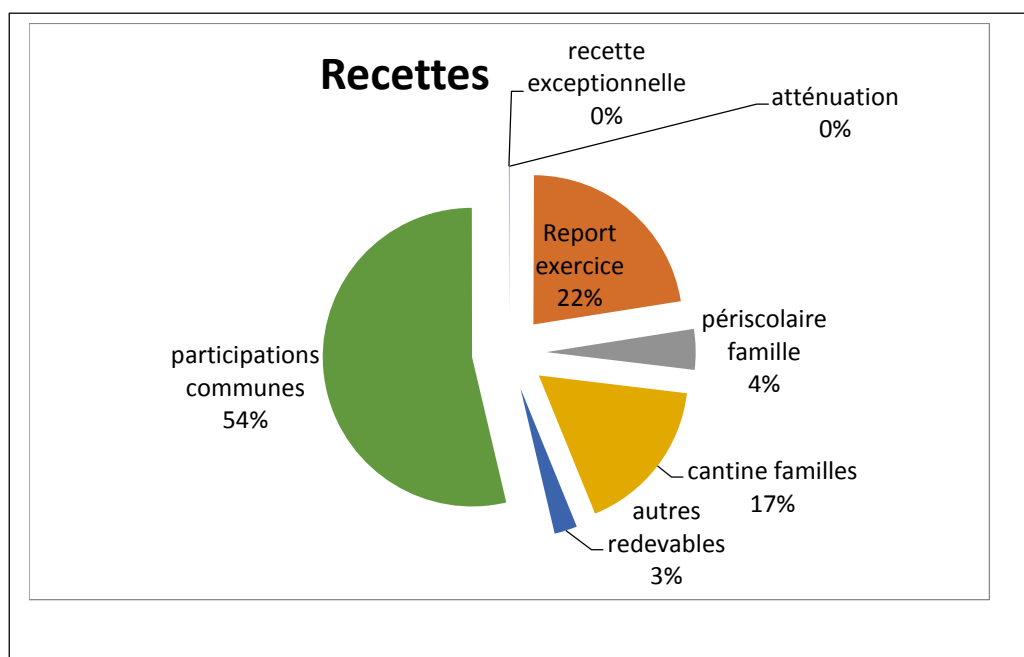
LE BUDGET DU SIEPVV

Le budget 2015 du SIEPVV s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 454 687,18 €

Les graphiques ci-dessous donnent une idée des répartitions



Les frais de personnels et la restauration scolaire représentent 72% des dépenses.
 Les fournitures de fonctionnement scolaires, administratives et les transports totalisent 15% qui incluent la participation du SIEPVV au périscolaire.
 Il reste 13% de frais de gestion.



Pour les recettes, 54% proviennent des contributions des communes, 21% des participations des familles et 22% d'un report d'exercice du à des règlements décalés des frais des personnels mis à disposition.

Il reste 3% de recettes diverses

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Analyse comparative des structures

HORS SUBVENTION	Maillé	Marcilly	Nouâtre
nbre de repas / jour	40	70	62
nbre de repas annuel	5560	9730	8618
recette/repas	3,2	3,15	3,15

prix revient nourriture / repas	1,44	1,62	2,82
Charge / repas	3,70	1,49	2,61
prix revient total / repas	5,14	3,11	5,43
subvention nécessaire / repas	1,94	-	2,28
subvention totale	10794,40	-	19649,04

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

TRANSPORTS SCOLAIRES du SIEPVV écoles maternelles et primaires de Maillé, Marcilly, Nouâtre, Pouzay, Rilly, et Les Ormes Collège P. Baudry de Nouâtre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement a pour objectif de compléter le règlement des transports scolaires du Conseil Général d'Indre et Loire qui s'applique en toute circonstance

I. REGLES DE SECURITE

Article 1 : Discipline et prévention des accidents

- ☞ *les élèves se montrent respectueux à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux circuits spéciaux des transports scolaires.*
- ☞ *Les élèves adoptent un comportement responsable à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux circuits spéciaux des transports scolaires afin de prévenir tout accident*

Article 2 : Montée et descente des véhicules

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves attendent l'arrêt complet du véhicule avant d'amorcer tout mouvement.

Après la descente, les élèves ne s'engagent sur la chaussée qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité notamment après avoir attendu que le car soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le car s'éloigne.

Article 3 : Comportement dans le véhicule de transport

Chaque élève doit rester ASSIS à sa place, pendant tout le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Il est interdit notamment :

- ☞ *de parler au conducteur, sans motif valable,*
- ☞ *de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit,*
- ☞ *de toucher avant l'arrêt du véhicule les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes, ainsi que les issues de secours,*
- ☞ *de se pencher au dehors.*

Article 4 : *Les sacs, serviettes, cartables ou livres doivent être placés sous les sièges ou lorsqu'ils existent, dans les porte-bagages, de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès à la porte de secours restent libres de ces objets et que ceux-ci ne risquent pas de tomber des porte-bagages placés au dessus des sièges.*

Article 5 : *Accompagnement*

Conformément au règlement départemental du CG37, le SIEPVV, assure l'accompagnement des enfants de maternelle transportés entre Pussigny et Nouâtre et entre Maillé et Nouâtre. Le personnel d'accompagnement a autorité sur la discipline des tous les enfants dans le véhicule de transport.

Article 6 : *Indiscipline*

En cas d'indiscipline d'un enfant, à défaut d'accompagnateur, le conducteur signale les faits au responsable de l'entreprise de transport qui saisit l'organisateur (S.I.E.P.V.V.) des faits en question.

Le SIEPVV prévient sans délai les parents concernés, le chef d'établissement scolaire intéressé et le CG37. Il engage éventuellement la mise en œuvre de l'une des sanctions prévues à l'article 7.

Article 7 : *Les sanctions sont les suivantes*

- ☞ *avertissement adressé par lettre recommandée aux parents ou à l'élève majeur par l'organisateur,*
- ☞ *exclusion temporaire de courte durée n'excédant pas une semaine prononcée par l'organisateur après information du chef d'établissement et du Président du Conseil Général,*
- ☞ *exclusion de plus longue durée dans les conditions prévues à l'article 8.*

Article 8 : *Exclusion du service des transports scolaires*

L'exclusion de longue durée peut être envisagée. Elle est prononcée par le Président du Conseil Général après enquête de ses services et avis de l'Inspecteur d'Académie. L'exclusion du service de transport scolaire ne soustrait pas l'élève à l'obligation scolaire.

Article 9 : Détérioration

Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur d'un véhicule affecté aux transports scolaires ENGAGE LA RESPONSABILITE DES PARENTS. Le montant des réparations sera facturé à la famille.

II. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les transports scolaires sont financés par le Conseil Général et les familles pour le collège.

Les transports scolaires sont financés par le conseil général et le SIEPVV pour les écoles primaires.

Article 1 : Circuit.

Chaque élève ayant droit au transport selon la règle départemental utilise strictement le circuit qui correspond à son établissement d'affectation pour l'aller du matin.

Pour le retour, il utilise le circuit mis à disposition par le SIEPVV selon les activités scolaires et périscolaires dans lesquels il est engagé. Pour les activités périscolaires, l'AO2 veille au respect des effectifs des véhicules.

Chaque conducteur dispose de la liste exhaustive des enfants transportés.

Article 2 : Montée

L'élève s'engage à monter dans le car aux horaires et à l'arrêt qui lui ont été communiqués lors de son inscription, en aucun cas, il ne choisit son arrêt. Pour toute modification, il convient de prévenir à l'avance le SIEPVV.

Article 2 : Déroulement du service et contrôle

L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre, pour le bon déroulement des transports scolaires, et assurera un rôle de contrôle auprès du transporteur.

Article 3 : Communication

Le responsable légal communiquera immédiatement par courrier ou par mail, ses nouvelles coordonnées en cas de changement d'adresse.

Article 4 : Accueil au retour de la journée

Les enfants, conformément au règlement départemental, sont sous la responsabilité des parents avant, pendant et à l'arrivée du transport scolaire.

Article 5 : Service « accueil et loisirs »

Les élèves inscrits au service « accueil et loisirs » du SIEPVV sont pris en charge à la montée comme à la descente du véhicule de transport par un personnel d'encadrement du service.

Article 6 : Titre de transport du collégien

L'élève du collège P Baudry doit présenter son TITRE de TRANSPORT, CHAQUE JOUR et à chaque montée au chauffeur. Il est tenu de présenter sa carte, lors d'un contrôle effectué soit par les services du S.I.E.P.V.V., soit par un agent mandaté du Conseil Général.

Article 8 : Délivrance des titres de transports

L'Organisateur s'engage à délivrer les titres de transports aux usagers sous réserve d'une demande dûment complétée par les familles aux dates communiquées. Ne peuvent bénéficier des transports que les élèves inscrits et à jour des factures antérieures.

Article 9 : Facturation

Les factures sont établies pour chaque trimestre scolaire (novembre, février, mai), sachant que tout mois commencé est dû.

HORAIRES DES TANSPTS SCOLAIRES 2014/2015

Horaire transports 2014/2015					
Rive gauche (Pussigny-Ports-Marcilly-Nouâtre-Maillé)			Rive droite (Maillé-Nouâtre-Marcilly)		
Ecoliers			Ecoliers et collégiens		
Aller		Retour		aller	
Pussigny place	8h13	Maillé	15h35	Lacelle	7h55
Le bec	8h18	Nouâtre	15h40	la chapelle Maillé	8h05

Ports	8h23	Marcilly	15h45	Maillé	8h25
Vieux ports	8h28	Vieux ports	15h50	Nouâtre COL	8h30
Marcilly	8h35	Ports	15h55	Nouâtre MAT	8h33
Nouâtre	8h39	Le bec	16h	marcilly	8h40
Maillé	8h45	Pussigny place	16h05		

collégiens			
Aller		Retour	
Pussigny place	8h05	Nouâtre COL	17h
Le bec	8h10	Nouâtre MAT	17h05
Ports	8h15	Marcilly	17h10
Vieux ports	8h20	Vieux ports	17h15
Marcilly	8h25	Ports	17h20
Nouâtre MAT		Le bec	17h25
Nouâtre COL	8h30	Pussigny place	17h30

	Retour écoles	Retour Collège
Marcilly	15h30	
Nouâtre COL		17h
Nouâtre MAT	15h35	17h05
Maillé	15h40	17h10
la chapelle Maillé	15h45	17h15
Lacelle		17h22

Mercredi			
Ecoliers			
	Aller		Retour
Pussigny place	8h13	Maillé	12h15
Le bec	8h18	Nouâtre	12h20
Ports	8h23	Marcilly	12h25
Vieux ports	8h28	Vieux ports	12h30
Marcilly	8h35	Ports	12h35
Nouâtre	8h39	Le bec	12h40
Maillé	8h45	Pussigny place	12h45

Mercredi	
Ecoliers et collégiens	
	aller
Lacelle	8h13
la chapelle Maillé	8h20
Maillé	8h25
Nouâtre COL	8h30
Nouâtre MAT	8h33
Marcilly	8h40

collégiens			
	Aller		Retour
Pussigny place	8h05	Nouâtre COL	12h35
Le bec	8h10	Nouâtre MAT	
Ports	8h15	Marcilly	12h40
Vieux ports	8h20	Vieux ports	12h45
Marcilly	8h25	Ports	12h50
Nouâtre MAT		Le bec	12h55
Nouâtre COL	8h30	Pussigny place	13h

RETOUR			
	écoles		Collège
Marcilly	12h10		
Nouâtre MAT	12h15		
Nouâtre coll			12h35
Maillé	12h20		12h40
la chapelle Maillé	12h25		12h45
Lacelle			12h52

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE

PROJET EDUCATIF LOCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE

Pour la période 2009-2015

Préambule :

La Communauté de commune de Sainte Maure de Touraine (CCSMT) a pour volonté de développer et de dynamiser son territoire afin de proposer à ses administrés un cadre de vie de qualité.

Dans cette dynamique, la CCSMT s'est dotée de la compétence petite enfance. L'exercice de cette compétence s'inscrit dans un cadre de politique globale, bâtie sur les valeurs républicaines et dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme.

Les élus communautaires ont la volonté de développer et de diversifier l'offre de garde du jeune enfant (0 à 3 ans), afin de permettre à l'ensemble des familles de trouver un mode de garde le plus en adéquation possible avec ses attentes et besoins.

Dans l'exercice de cette compétence, une attention particulière sera portée au maintien de l'offre existante, tant individuelle que collective.

Le développement, l'épanouissement et le bien-être de l'enfant seront au centre de nos préoccupations et se traduiront par l'exigence de la qualité des accueils qui seront développés mais aussi grâce à l'accompagnement des familles.

1- Répondre aux besoins exprimés et implicites

Objectifs :

- Mieux connaître les modes de vie des habitants du territoire afin d'appréhender d'une façon globale leurs besoins
- Observer l'évolution démographique du territoire afin d'adapter l'offre en matière de garde du jeune enfant

Actions à développer :

- Veiller à ce que toutes les communes soient représentées au sein de la commission enfance jeunesse.
- Communiquer le plus largement possible auprès de l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils identifient la CCSMT comme acteur dans le domaine de l'enfance jeunesse et qu'ils aient le réflexe d'informer les services de la CCSMT lorsqu'ils ont des remarques ou des demandes particulières.
- Favoriser l'échange entre les différents acteurs du territoire (élu, associations, partenaires) en organisant au minimum un comité de pilotage par an.
- Observer et analyser l'évolution démographique du territoire à l'aide des outils existants (recensement de la population INSEE, données socio-démographiques dont disposent les communes, observatoire de l'habitat, ...)

2- Développer un service de proximité, accessible à tous, contribuant à l'épanouissement de l'enfant et à l'intégration sociale des familles

Objectifs :

- Implanter les services sur différents points du territoire de la CC au plus près de chaque commune
- Intégrer la logique des déplacements domicile/travail dans le choix des lieux d'implantation des nouveaux services
- Lutter contre l'isolement des familles et des assistants maternels
- Favoriser l'apprentissage de la vie collective
- Favoriser la mixité sociale

Actions à développer :

- Développer des petites structures de proximité type micro-crèches sur différentes communes
- Réfléchir à la mobilité des familles et au développement de moyens de transports
- Veiller à ce que les services développés aient une tarification cohérente avec les revenus des familles : prise en compte des quotients familiaux.
- Développer des lieux d'accueil et d'échange ouverts aux familles accompagnée ou non de leur(s) enfant(s) et aux assistants maternels : Relais d'Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Parents et Enfants, ...
- Pérenniser et/ou développer des actions culturelles à destination de la petite enfance

3- Diversifier l'offre de garde collective et individuelle

Objectifs :

- Conforter l'offre existante en matière d'accueil individuel et collectif
- Développer l'offre existante
- Prendre en compte les besoins spécifiques dans le développement de nouveaux services

Actions à développer :

- Recenser l'offre existante et les besoins
- Étendre l'action du relais d'assistants maternels à l'ensemble du territoire
- Accompagner le muti accueil Pirouette dans son fonctionnement
- Créer de nouveaux locaux pour l'association Pirouette
- Créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance à différents points du territoire
- Prendre en compte les besoins de garde sur des horaires élargis
- Développer une offre de garde d'urgence en partenariat avec les assistants maternels et l'offre de garde collective existante sur le territoire
- Réfléchir à l'accueil des enfants porteurs de handicaps avec l'ensemble des acteurs qui oeuvrent dans ce sens

4- Intégrer la dimension « Qualité » dans les services

Objectifs :

- Offrir un service de qualité et non pas seulement un mode de garde
- Accompagner les familles dans le choix d'un mode de garde adapté à leurs attentes

- Mettre à disposition des assistants maternels un RAM au plus près de leur lieu d'activité professionnelle
- Professionnaliser les acteurs des différents services

Actions à développer :

- Prendre en compte dans l'élaboration des projets la qualité de l'accueil en veillant à prévoir des taux d'encadrement suffisants, la qualification du personnel, des locaux adaptés ...
- Développer et faire connaître les missions du Relais d'Assistants Maternels Parents et Enfants
- Recenser les demandes des professionnels en matière de formation et réfléchir à un accompagnement
- Organiser régulièrement des rencontres thématiques
- Veiller à la qualification du personnel et proposer des formations de façon régulière

5- Mettre en cohérence et animer en réseau les différents services

Objectifs :

- Ne pas mettre les modes de garde collectives et individuelles en concurrence afin de préserver l'emploi des assistantes maternelles
- Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs
- Animer un réseau d'acteurs locaux
- Mutualiser les moyens existants sur le territoire

Actions à développer :

- Connaître les acteurs petite enfance du territoire et l'ensemble des actions qui y sont menées en favorisant les rencontres
- Organiser des temps d'échange avec l'ensemble des structures d'accueil petite enfance et les partenaires concernés
- Associer les partenaires locaux à des réunions thématiques
- Organiser un comité de pilotage, au minimum une fois par an
- Créer et pérenniser un poste de coordonnateur

6- Prendre en compte le développement de la petite enfance dans une démarche transversale en lien avec les autres compétences de la CCSMT

Objectifs :

- Prendre en compte l'impact du développement de la petite enfance sur le développement global du territoire
- Mener une réflexion transversale avec les autres commissions

Actions à développer :

- Veiller à ce que la commission enfance jeunesse soit associée à l'ensemble des dossiers qui peuvent avoir un lien avec nos actions.
- Culture
- Transports
- Développement économique
- Aménagement de l'espace

7- Rendre lisible la politique petite enfance et les actions qui sont menées

Objectifs :

- Mettre à disposition des élus, des familles et des professionnels les informations sur les différents services
- Améliorer la diffusion de l'information auprès des familles

Actions à développer :

- Créer une plaquette spécifique à la petite enfance
- Renseigner et mettre à jour le site Internet
- Communiquer régulièrement dans la presse locale
- Mettre en place une signalétique visible permettant d'identifier les différents lieux d'accueil
- Mettre en place des outils qui permettent aux familles de connaître le coût réel des actions, des projets et des structures

8- Choisir le ou les modes de gestion les plus efficaces

Objectifs :

- S'agissant des structures d'accueil collectif à développer, en fonction des objectifs à atteindre et en prenant en compte les coûts, confier le et/ou les services à des structures associatives, sous gestion collectivités ou sous gestion privée

Actions à développer :

- Elaboration d'un cahier des charges du service voulu, consultation des structures et prestataires en capacité de répondre aux exigences du cahier des charges, analyse des offres et comparaison entre les différents modes de gestion

PETITE ENFANCE

REPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LE SIEPVV

Communes	Assistantes Maternelles agréées	Assistantes Maternelles en activité	Nombre d'agrément	Moyenne agréments par ass mat
MAILLE	5,0	5,0	18,0	3,6
MARCILLY/S VIENNE	3,0	2,0	8,0	2,7
NOUATRE	4,0	4,0	11,0	2,8
PORTS SUR VIENNE	2,0	2,0	8,0	4,0
PUSSIGNY	0,0	0,0	0,0	0,0
SIEPVV	14,0	13,0	45,0	
CCSMT	142	131	446	2,9

RATIO ASSISTANTES MATERNELLES / HABITANT

Communes	Assistantes Maternelles agréées	Nombre d'habitants	1 ass mat pour... habitants
MAILLE	5	612	122
MARCILLY/S VIENNE	3	562	187
NOUATRE	4	900	225
PORTS SUR VIENNE	3	365	122
PUSSIGNY	0	186	0
SIEPVV	15	2625	131
CCSMT	142	12953	119

RATIO NAISSANCES / NOMBRE D'AGREMENTS

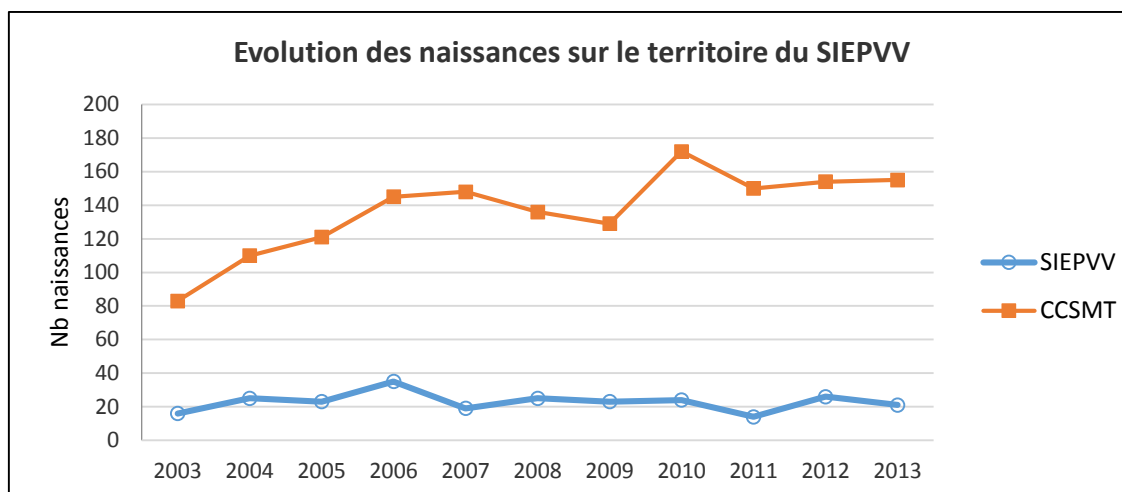
Communes	Naissances			Total des naissances sur 3 ans	Nombre d'agrément
	2011	2012	2013		
MAILLE	4	7	3	14	18
MARCILLY/S VIENNE	2	7	4	13	8
NOUATRE	7	11	7	25	11
PORTS SUR VIENNE	3	1	4	8	8
PUSSIGNY	1	0	3	4	0
SIEPVV	17	26	21	64	45
CCSMT	153	154	155	462	446

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS INSCRITS AU MULTI-ACCUEIL EN 2013

	Nbre enfants accueillis	Ddes non satisfaites	
		Accueil occasionnel	Accueil régulier
Nouâtre	1	1	1
Pussigny	1		
SIEPVV	2	1	1
CCSMT	53	13	8

EVOLUTION NAISSANCES SIEPVV

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
MAILLE	8	10	9	10	5	7	2	5	4	7	3
MARCILLY	2	3	2	7	/	6	6	9	2	7	4
NOUATRE	6	10	7	13	9	3	11	5	7	11	7
PORTS	/	1	3	3	2	6	2	3	0	1	4
PUSSIGNY	/	1	2	2	3	3	2	2	1	0	3
SIEPVV	16	25	23	35	19	25	23	24	14	26	21
CCSMT	83	110	121	145	148	136	129	172	150	154	155



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

OFFRE D'ACCUEIL POUR LES 3 / 12 ans SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSMT EN 2014												
	Public	Amplitude du service							juillet	août		
		Mercredi	Hiver	Printemps	Automne	Noël						
ALSH maternel Ste Maure	3-6 ans	de 11h30 à 18h30	de 7h30 à 18h30									
ALSH primaire Ste Maure	6 - 12 ans	mises en place d'un transport au départ des écoles vers l'ALSH le plus proche	du lundi au vendredi sur toute la période hors jours fériés				Fermeture entre Noël et le jour de l'an	du lundi au vendredi sur toute la période hors jours fériés		1ère et dernière semaine		
ALSH Nouâtre	3 - 12 ans											
ALSH St Epain	3 - 12 ans											
Les 4 ALSH sont gérés en régie directe par la CCSMT depuis le 1er janvier 2014, date du transfert de la compétence enfance jeunesse.												
Offre d'accueil en direction des 12 / 17 ans en cours de réflexion												
BILAN FREQUENTATION ALSH NOUATRE CCSMT 2014												
	Global Mercredi			Global Petites vacances			Global Grandes vacances			Global 2014		
	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation
Nouâtre Maternelle	208	93	45%	212	156	74%	292	238	82%	712	487	68%
Nouâtre Primaire	312	188	60%	336	273	81%	656	358	55%	1 304	819	63%
Total Nouâtre	520	281	54%	548	429	78%	948	596	63%	2 016	1 306	65%
	Global Mercredi			Global Petites vacances			Global Grandes vacances			Global 2014		
	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation	Places offertes	Places occupées	Moyenne fréquentation
Global Maternelles	1 568	1 269	81%	972	857	88%	1 592	1 425	90%	4 132	3 551	86%
Global Primaires	2 268	1 754	77%	1 704	1 113	65%	3 198	2 001	63%	7 170	4 868	68%
Global Total	3 836	3 023	79%	2 676	1 970	74%	4 790	3 426	72%	11 302	8 419	74%

NOMBRE D'ENFANTS ET JOURNEES FACTUREES PAR COMMUNE - 2014			
COMMUNE	Nombre d'enfants differents facturés 2014	Nombre de journées facturées	Nbre journées calcul transfert de charges
MAILLE	19	217	437
MARCILLY SUR VIENNE	19	429	236
NOUATRE	29	301	921
PORTS SUR VIENNE	9	81	150
TOTAL SIEPVV	76	1028	1744
TOTAL hors CCSMT	60	933	
TOTAL CCSMT	423	7541	6575
TOTAL	483	8474	6575

ALSH CCSMT								
NOMBRE D'ENFANTS ET JOURNEES FACTUREES PAR COMMUNE - 2014								
ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI - 2014								
	MAILLÉ		MARCILLY		NOUATRE		PORTS	
PERIODE	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées
3ème Cycle (Du 06/01/2014 au 21/02/2014)	0	0	2	6	3	19	0	0
4ème Cycle (Du 10/03/2014 au 18/04/2014)	0	0	4	9	7	21	0	0
5ème Cycle (Du 5/05/2014 au 04/07/2014)	2	16	4	29	6	44	1	2
1er Cycle (Du 02/09/2014 au 17/10/2014)	1	1	10	53	3	10	0	0
2ème Cycle (Du 03/11/2014 au 19/12/2014)	1	3	9	50	4	22	0	0
		20		147		116		2
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES - 2014								
	MAILLÉ		MARCILLY		NOUATRE		PORTS	
PERIODE	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants facturés	Nombre de journées facturées
Hiver	0	0	3	15	0	0	0	0
Printemps	9	36	10	35	5	16	1	3
Été	15	131	12	168	12	100	5	38
Toussaint	6	28	11	57	10	58	7	32
Noël	1	2	4	7	5	11	3	6
		197		282		185		79
TOTAL 2014 (Mercredi et vacances)								
	MAILLÉ		MARCILLY		NOUATRE		PORTS	
PERIODE	Nombre d'enfants differents facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants differents facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants differents facturés	Nombre de journées facturées	Nombre d'enfants differents facturés	Nombre de journées facturées
2014	19	217	19	429	29	301	9	81

LE COLLEGE PATRICK BAUDRY DE NOUATRE

Population scolaire Effectifs d'eleves

Effectifs d'eleves du 1er cycle	2012	2013	2014
6EME	27	47	40
5EME	36	26	48

4EME GENERALE	38	37	24
3EME GENERALE	35	33	34
Total 1er cycle	136	143	146

Total des effectifs d'eleves	2012	2013	2014
Total	136	143	146

Exception pour les LP: cet indicateur ne donne que l'effectif des eleves ne relevant pas de l'enseignement Pro (3eme)

Public + Prive				
Evolution des effectifs totaux entre les rentrees 2013 et 2014	Etab	Dept	Acad	France
Evolution des effectifs totaux	102,1	100,2	100,3	100,1

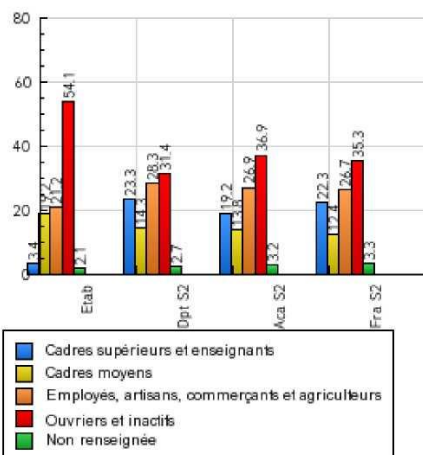
Scolarite - BCP

Exception pour les LPO : cet indicateur donne revolution des effectifs de l'enseignement GT

Caractéristiques des élèves

Public + Prive				
Pourcentage de filles - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	France
% de filles	54,1	49,1	49,3	49,0

References : S1 pour le secteur d'enseignement de l'etablissement et S2 pour PU+PR



Meme secteur			
Pourcentage de titulaires d'une bourse de college	2011	2012	2013
% de boursiers de l'etablissement	24,8	27,0	27,4
% de boursiers de l'academie	22,4	23,2	23,3
% de boursiers France		27,8	27,6

References: secteur public

Public + Prive

Repartition des eleves selon le regime scolaire - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	France
Externes	16,4	19,4	26,1	29,0
Demi-pensionnaires	83,6	79,7	73,2	70,3
Internes	0	0,9	0,7	0,7

Scolarité

Public + Prive				
Pourcentage d'eleves residant en ZUS 2011-2012	Etab	Dept	Acad	France
% d'eleves residant en ZUS	0	3,5	4,6	7,0

Note : toutes les LV1 (ou combinaisons de LV1) etudiees dans le departement, l'academie, ou en France ne sont pas representees dans le tableau. Pour les references, la somme peut donc etre inferieure a 100.

Pourcentage d'eleves en 6eme par LV1 ou combinaison de LV1 - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	France
Anglais	100	88,6	87,1	85,1
Anglais et Allemand	0	7,8	9,1	9,1
Allemand	0	0,6	0,6	1,8
Anglais et Espagnol	0	1,8	2,3	2,3

Pourcentage d'eleves en 4eme par LV2 - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	Fr
Espagnol	100	79,6	81,3	74,3

Pourcentage d'eleves pratiquant le latin ou le grec - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	France
Latin en 5eme	16,7	17,4	18,2	19,3

Latin : eleves de 5eme, Grec : eleves de 3eme

Difficultés scolaires

Public + Prive				
Pourcentage d'eleves en retard d'un an et plus a l'entree en 6eme - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	France
% d'eleves en retard	12,5	10,0	10,0	10,5

Public + Prive				
Pourcentage d'eleves en avance / a l'heure / en retard a l'entree en 6eme - 2014-2015	Etab	Dept	Acad	France
% d'eleves en avance	0	3,1	2,8	2,9
% d'eleves a l'heure	87,5	87,0	87,2	86,6
% d'eleves en retard 1 an	12,5	9,6	9,8	10,3
% d'eleves en retard 2 ans et +	0	0,4	0,2	0,3

Public + Prive					
Pourcentage d'eleves en avance a l'entree en 6eme	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'etablissement	0,0	2,6	0	0	0
pour le departement	3,4	3,1	2,8	3,0	3,1
pour l'academie	3,3	2,9	2,8	2,8	2,8
pour la France	3,4	3,1	3,0	3,0	2,9

Public + Prive					
----------------	--	--	--	--	--

Pourcentage d'élèves à l'heure à l'entrée en 6ème	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'établissement	77,5	89,5	96,3	87,0	87,5
pour le département	84,0	85,1	85,4	86,7	87,0
pour l'academie	83,7	85,1	85,4	86,4	87,2
pour la France	83,3	84,7	84,9	85,5	86,6

Public + Prive					
Pourcentage d'élèves en retard d'un an à l'entrée en 6ème	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'établissement	22,5	7,9	3,7	13,0	12,5
pour le département	12,2	11,6	11,7	10,1	9,6
pour l'academie	12,7	11,8	11,6	10,6	9,8
pour la France	12,9	11,9	11,6	11,1	10,3

Public + Prive					
Pourcentage d'élèves en retard de 2 ans et plus à l'entrée en 6ème	2010	2011	2012	2013	2014
pour l'établissement	0,0	0,0	0	0	0
pour le département	0,3	0,3	0,1	0,2	0,4
pour l'academie	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
pour la France	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3

LES STRUCTURES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE

- LA SALLE DE CINEMA DE NOUATRE
- LE GYMNASE DE NOUATRE
- LES BIBLIOTHEQUES DE MAILLE ET DE MARCILLY
- UNE PEPINIERE D'ASSOCIATIONS SPORTIVES
- LE CENTRE EQUESTRE DE POUZAY
- LA MAISON DU SOUVENIR DE MAILLE

Fait à Ports-sur-Vienne, le 26 mai 2015